

Février 2018

N°198

Sommaire

P. 1

P. 2

- ☐ *Compte rendu de la paritaire du 15 01.18.*

P.3 et 6 à 8

- ☐ Grille Fédérale de salaires revendiqués.
- ☐ Colloque International du Caoutchouc.
- ☐ Bulletin de participation.

P. 4-5

- ☐ *Compte-rendu de la paritaire du 25 0118.*



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : **114507701**
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel - 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : fnic@cgt.fr
Site : <http://www.fnic.cgt.fr>

édito

● NE PLUS ÊTRE SEUL FACE À SON TRAVAIL.

Dans la vie de tous les jours, et dans le quotidien de chacun, le mécontentement s'exprime par le refus, la critique et la lutte.

La stratégie, clairement affichée, des directions des Officines et des Laboratoires d'Analyses Médicales en matière de politiques salariales, conduit à un recul net de la rémunération, accompagnée d'une forte détérioration des conditions de travail.

Il nous faut mesurer l'ampleur des tâches qui nous attendent.

**Face à cela,
seule l'action collective
peut changer la donne.**

**Chacune et chacun,
d'entre vous, peut et doit agir,
pour faire respecter ses droits
et améliorer son sort
EN S'ORGANISANT !**

▶ SE SYNDIQUER À LA CGT ET



► S'ORGANISER DANS LA **CGT** EST UN **DROIT !**

ALORS POUR NE PLUS ÊTRE SEUL FACE AU PATRONAT, POUR NE PLUS SUBIR, REJOINS LA CGT ! Plus nous serons nombreux dans les Officines et les Laboratoires d'Analyses Médicales, **PLUS LE PATRONAT DEVRA PRENDRE EN COMPTE NOS REVENDICATIONS !**

Je veux que mes droits soient respectés J'ADHERE A LA CGT !

Nom	Prénom
-----	--------

Adresse:

/ / / / / / / / / / / / / **Enterprise**

Bulletin à remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la FNIC CGT – Case
429 93514 MONTREUIL Cedex (01.55.82.68.88 Fax : 01.55.82.69.15
Email contact@fnic-cgt.fr



● COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2018

❑ **FIN DE LA NÉGOCIATION SUR LES SALAIRES ET LA PRIME D'ÉQUIPEMENT.**

Sachant que la dernière augmentation sur les salaires, dans la Branche, date du mois de mars 2016, après plusieurs propositions, les organisations patronales proposent généreusement 1,6 %. Certains syndicats de salariés ont trouvé cela juste !

La CGT avait proposé 2 % au 1^{er} janvier 2018. Personne n'a voulu suivre la CGT. Nous aurions pu, avec détermination, les obtenir. Mais voilà, force est de constater que certains ne prennent pas vraiment en compte les besoins des salariés des officines de pharmacies...

**LA CGT NE SIGNERA PAS CET
ACCORD CAR 1,6 % D'AUGMENTATION SUR 2 ANNÉES,
C'EST VRAIMENT RIDICULE !**

❑ **PRIME D'ÉQUIPEMENT** (DITE AUSSI « PRIME DE BLOUSE »).

Là aussi, négociation acharnée.

Proposition ferme et définitive des patrons : faire un effort certain en passant la prime de 70 € (2016) à 72 €.

Ce qui convient parfaitement à certaines organisations syndicales de salariés...

**POUR LA CGT, LES VÊTEMENTS PORTÉS AU TRAVAIL PAR OBLIGATION SONT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR. C'EST À LUI DE FOURNIR LES VÊTEMENTS ET DE LES NETTOYER.
EN CE QUI CONCERNE LA CGT, NOUS RESTONS UNIQUEMENT SUR L'AUGMENTATION DE SALAIRE.**

Prochaine réunion paritaire prévue lundi 26 mars 2018. Elle aura pour ordre du jour :

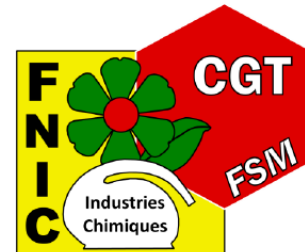
- ❑ Indemnités de licenciement.
- ❑ Prévoyance.
- ❑ Mise en place d'une négociation CPPNI.

POUR LES INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT, LES PATRONS NE VEULENT RIEN AUGMENTER POUR LE MOMENT.

» LA FNIC CGT NÉGOCIE DE LA MEILLEURE FAÇON POSSIBLE, ET TOUJOURS DANS L'INTÉRÊT DES SALARIÉS DE LA BRANCHE !

GRILLE FÉDÉRALE DE SALAIRES REVENDIQUÉS

adoptée au 40^{ème} Congrès de la FNIC CGT



Comment calculer le salaire de base brut de chaque salarié :

1900 €* + 10,13 € x (coefficient du salarié – 130)**

* Salaire de base brut revendiqué par la FNIC CGT pour le Coef. 130 (coefficient des salariés sans diplôme, ni formation professionnelle, ni expérience)

** Valeur du Point au-delà du coefficient 130 : **10,13 €**

La valeur du point maintient un rapport de 5 entre le 130 (1900 €) et le 880 (1900 € x 5 = 9500 €)

L'écart de salaire entre le 880 et le 130 = 7600 € pour 750 points. Donc 7600 ÷ 750 = 10,13 € par point au-delà du 130.

Coef	Niveaux d'embauche Diplômes, évolutions	Échelonnement des catégories	Calcul des salaires	Salaire de base brut
130	→ Niveau d'embauche d'un salarié sans diplôme, ni formation professionnelle, ni expérience. Passe à 140 après 1 an maxi	Ouvriers & Employés	1900 €	1900 €
140	Passe à 160 après 2 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (10 x 10,13 €) =	2001 €
160	Passe à 180 après 2 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (30 x 10,13 €) =	2204 €
180	→ Niveau d'embauche des diplômes de niveau 5 (CAP, BEP, ...) (passe à 200 après 3 ans maxi)		1900 € + (50 x 10,13 €) =	2407 €
200	Passe à 225 après 3 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (70 x 10,13 €) =	2609 €
225	→ Niveau d'embauche des diplômes de niveau 4 (BT, BAC Pro, ...). Passe à 250 après 3 ans maxi (T&AM)	Techniciens Agents de Maintenance	1900 € + (95 x 10,13 €) =	2863 €
250	Passe à 280 après 3 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (120 x 10,13 €) =	3116 €
280	→ Niveau d'embauche des diplômes de niveau 3 (BTS, DUT, etc.) Passe à 310 après 4 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (150 x 10,13 €) =	3420 €
310	→ Niveau d'embauche des Bac + 3 (Licence, VM, etc.). Passe à 350 après 4 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (180 x 10,13 €) =	3724 €
350	→ Niveau d'embauche des diplômes de niveau 2 (Bac + 4) Passe à 400 après 1 an maxi à ce coefficient (I&C)	Ingénieurs & Cadres	1900 € + (220 x 10,13 €) =	4129 €
400	→ Niveau d'embauche des diplômes de niveau 1 (ingénieurs, Masters/DESS, etc.). Passe à 450 après 3 ans maxi (I&C)		1900 € + (270 x 10,13 €) =	4636 €
450	→ Niveau d'embauche des Bac + 8 (Doctorat). Passe à 550 après 3 ans maxi à ce coefficient		1900 € + (320 x 10,13 €) =	5143 €
550			1900 € + (420 x 10,13 €) =	6156 €
660			1900 € + (530 x 10,13 €) =	7271 €
770			1900 € + (640 x 10,13 €) =	8385 €
880			1900 € + (750 x 10,13 €) =	9500 €

Pas de barrière, la formation continue ou l'expérience doivent faciliter les évolutions. L'évolution de carrière prévue demande une validation par une VAE, du savoir faire, à chaque niveau d'entrée de diplôme dans chaque catégorie.

Les coefficients ci-dessus sont ceux établis au cours de nos congrès pour donner à la grille de classifications une cohérence, et des écarts significatifs entre coefficients. Ces coefficients ne sont donc pas à comparer avec ceux existant actuellement dans nos branches. La grille fédérale se décline dans chaque convention collective avec les coefficients, indices ou groupes spécifiques à chaque branche.



Mars 2017





• **COMMISSION PARITAIRE NATIONALE** DE LA
CONVENTION COLLECTIVE DES LABORATOIRES DE
BIOLOGIE MÉDICALE EXTRA HOSPITALIERS -
JEUDI 25 JANVIER 2018

BEUCOUP DE BLABLA

PEU DE RÉSULTATS !

- » **RIEN POUR LES AUGMENTATIONS DE SALAIRES.**
- » **PAS DE NÉGOCIATION POUR L'ÉVOLUTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE.**

SUITE À LA PARUTION DES DÉCRETS, LE 22 DÉCEMBRE 2017, SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ DES SYNDICATS DANS LA BRANCHE LABORATOIRE, LA CFE-CGC ET LA CFTC NE SONT PLUS REPRÉSENTATIVES.

Il ne reste plus que la CGT, la CFDT et FO autour de la table des négociations.

❑ **FORMALITÉS D'ADHÉSION DE LA CGT À L'ASSOCIATION DE GESTION DU PARITARISME DE BIOLOGIE MÉDICALE.**

La CGT a demandé à adhérer à l'association de contrôle du financement du paritarisme.

Une fois les démarches administratives approuvées, un représentant CGT siègera au Conseil d'Administration de cette association et pourra contrôler la pertinence des dépenses des fonds collectés pour le fonctionnement de la branche.

❑ **DÉFINITION DES 2 % DU FONDS SOCIAL DE MALAKOFF- MÉDÉRIC**

Malakoff Médéric n'a encore rien proposé. D'après l'ordre du jour, la CGT pensait que Malakoff Médéric serait présente, mais non !

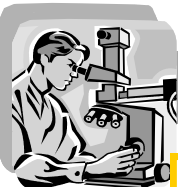
Dans l'appel d'offres, il était demandé de présenter, de manière détaillée, l'offre d'action sociale et de prévention dont la branche pourrait bénéficier suivant les volets ci-après :

jeunesse, scolarité, emploi, deuil, veuvage, handicap, dépendance, maladie, soutien à la recherche médicale, soutien psychologique, préparation à la retraite, prévention, actions sociales. Le cabinet conseil de la Branche déclarait, il y a quelque temps : « Dans la mesure où il n'y a pas d'obligation pour les entreprises d'adhérer à l'organisme recommandé, la tendance constatée est que les entreprises, trouvant un tarif plus avantageux ailleurs que chez l'organisme recommandé, n'adhèrent pas à celui-ci ». La mise en place d'un Haut Degré de solidarité spécifique à la branche permettrait, sans doute, de faire venir les laboratoires chez le prestataire recommandé, sous la pression des salariés.

Devant la demande insistante des organisations syndicales et suite aux contacts en cours entre les patrons de la branche et Malakoff, ces derniers s'engagent à venir à la réunion du 15 mars 2018 avec des propositions

❑ **NÉGOCIATION SALARIALE**

Les patrons, égaux à eux-mêmes, n'ont so-disant pas de mandat de la part de leur syndicat pour négocier. Le sujet a pourtant été mis à l'ordre du jour lors de la dernière réunion paritaire en décembre 2017. A croire qu'ils ne se rencontrent qu'une fois tous les 2 mois.



NÉANMOINS, LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT EXPRIMÉ LEURS REVENDICATIONS :

La CGT rappelle que la Branche est hors la loi pour les premiers coefficients de la grille qui sont en dessous du SMIC, qui, lui-même, a été augmenté au 1^{er} janvier 2018 de 1,23 %.

L'inflation pour 2017 est de 1 %. L'augmentation en 2017 a été de 0,8 en juillet soit 0,4 pour l'année. Soit 0,6 % de perte de pouvoir d'achat en 2017. Se contenter de remettre les coefficients au niveau minimum chaque année, conduit à ce simulacre de négociation. Les prévisions d'inflation pour 2018 sont de 1,5 %.

**C'EST POURQUOI LA CGT REVENDIQUE
3 % D'AUGMENTATION**

La CGT défend l'idée qu'un pourcentage fort dans la branche, cela envoie un signal fort aux adhérent-e-s. Ces pourcentages servent alors de levier dans les négociations salariales.

Revendications des autres Organisations Syndicales :

►► *FO réclame 3 % également.*

►► *La CFDT demande une révision de la grille en mettant le premier coefficient à 5 % au-dessus du SMIC.*

Suite le 15 mars,...

☐ **RETOUR DU GROUPE DE TRAVAIL « TEXTES CONVENTIONNELS » ET « CONDITIONS DE TRAVAIL » DU 14 DÉCEMBRE.**

L'objectif du groupe de travail était d'examiner la conformité de la Convention collective au regard des nouveaux textes du Code du travail (ordonnances Macron).

Les premiers thèmes étaient : travail à temps partiel, congés payés, congés exceptionnels pour événements familiaux, indemnités de licenciement.

Toutes les Organisations Syndicales ont été unanimes pour dire que la réunion n'était pas très utile car juste destinée à relire des fiches déjà écrites.

Les organisations patronales refusent toute négociation pour l'amélioration de la convention avant que les textes aient été mis au niveau du Code du travail.

Pour les Organisations Syndicales; il est clair que, si la convention collective n'est qu'une copie du code du travail, elle ne sert à rien.

Elles exigent une négociation pour faire évoluer les droits.

Les organisations patronales acceptent d'ouvrir ces négociations, le 15 mars.

☐ **PRÉVOYANCE, VALIDATION DES COMPTES ET SUITE À DONNER**

Klesia a rejeté la convention cadre proposée par la branche lors de la réunion du comité de gestion du 7 décembre 2017.

Klesia a reconduit les tarifs et les garanties en 2018. Mais aucun document écrit n'a été fourni.

Lors de la réunion du 31 janvier entre L'Actuaire représentant la branche et Klesia, il sera demandé à Klesia de venir présenter les comptes, le 31 mai, à la commission paritaire.

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE RÉUNION ET SUITE DES GROUPES DE TRAVAIL :

1. APPROBATION DES COMPTE RENDUS AGPBM ET PARITAIRE DU 25 JANVIER 2018.
2. FICHE INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET MISE À JOUR DES TEXTES CONVENTIONNELS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL, LES CONGÉS PAYÉS, LES CONGÉS EXCEPTIONNELS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX, INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT ET DE RETRAITE. LES TEXTES SERONT RENÉGOCIÉS.
3. PRÉVOYANCE.
4. CLASSIFICATION.
5. RETOUR SUR LA CPNE DU 1^{ER} FÉVRIER.
6. SALAIRES.
7. QUESTIONS DIVERSES.

COLLOQUE INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DU CAOUTCHOUC DU 28 AU 30 MARS 2018 À ANGERS



Méconnue, voire banalisée, l'industrie du Caoutchouc est pourtant centrale dans le paysage industriel français, comme dans la vie de tous les jours.

Du pneumatique, aux tuyaux, aux bandes transporteuses en passant par les joints de toutes sortes ou les gaines de câbles, les revêtements les plus divers, etc... , pas une industrie ne pourrait fonctionner sans caoutchouc.

De même dans la vie quotidienne, de nombreux produits contiennent du caoutchouc, des pneus de voitures aux gants de chirurgie, des réservoirs d'avions aux semelles de chaussures, etc...

Plusieurs secteurs de nos champs professionnels sont concernés par l'industrie du caoutchouc, soit :

- **Par l'apport de matière première comme le pétrole,**
- **La transformation par la chimie,**
- **L'utilisation de pièces dans leur cœur de métier comme dans l'industrie pharmaceutique, la navigation de plaisance et la plasturgie qui sont des émanations de la Convention Collective du caoutchouc.**

Les entreprises du caoutchouc structurent le territoire, et sont pourvoyeuses d'emplois directs et d'emplois induits.

Mais depuis des années, et notamment depuis la crise de 2007, on voit les entreprises du caoutchouc intensifier leur politique de maximisation des profits.

Depuis 10 ans le chiffre d'affaires global a augmenté de 41 % passant de 8,15 à 11,5 milliards €, le chiffre d'affaire par salarié a progressé de 66 % passant de 151 800 € à 252 192 €.

Tous ces profits, gains de productivité sont réalisés grâce au travail des salariés, qui subissent les restructurations des effectifs, sur la même période ceux-ci ont baissé de 17 %, mais aussi une pression sur les salaires, les acquis et les conditions de travail.

Au niveau des conditions de travail, il faut savoir que la branche caoutchouc est pourvoyeuse de facteurs de pénibilité, comme les troubles musculo-squelettiques,

travail de nuit ou horaire décalé, exposition aux produits dangereux, etc.

Des délocalisations, toujours pour augmenter les profits, ont lieu dans le caoutchouc, si bien qu'on est aujourd'hui en sous-capacité de production par rapport aux besoins réels.

Lors de ce colloque, nos échanges, débats permettront d'analyser la situation, à partir de la réalité vécue sur le terrain par les salariés et les syndicats CGT dans les établissements du caoutchouc en France, mais aussi dans d'autres pays du monde.

Ce colloque comme tous ceux qui ont été déjà tenus s'inscrit dans notre orientation de Congrès faisant de la formation des camarades un point incontournable. Ce colloque, aura un niveau international, qui nous permettra d'échanger avec nos collègues des autres pays, qui subissent la même dictature capitaliste.

En effet, pour construire ces initiatives, un travail de recherche, croisant toutes les données en termes d'emploi, de salaire, de condition de travail, de marché, de richesses créées est un apport de connaissances pour l'ensemble des camarades.

- ♦ **INTRODUCTION : L'ACTUALITÉ EN LIEN AVEC LA CASSE DES CCN ET LES STRATÉGIES INDUSTRIELLES.**
- ♦ **THÈME 1 : LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL ET SON AGGRAVATION.**
- ♦ **THÈME 2 : LES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELS.**
- ♦ **THÈME 3 : RECONNAISSANCE EN TERMES DE CLASSIFICATION, QUALIFICATION ET SALAIRE.**
- ♦ **THÈME 4 : QUELLE ORGANISATION, QUEL RAPPORT DE FORCES METTONS-NOUS EN PLACE POUR EXIGER NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ, DE DROITS SOCIAUX ?**



BULLETIN D'INSCRIPTION



COLLOQUE INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DU CAOUTCHOUC



DU 28 AU 30 MARS 2018

**Aux Jardins de l'Anjou - 9 chemin du Vaujou - La Pommeraye
49620 MAUGES SUR LOIRE**

Le syndicat CGT

Branche d'activité

Localité dép..

☎ Fax E-mail.....

NOM	PRÉNOM

Nombre de participants /__/_/

Hébergement en chambre double. Le prix comprend les repas du mercredi 28 à midi au vendredi midi, ainsi que les deux nuits des 28 et 29 mars :

Soit 180 euros xparticipants =

- Arrivée des délégués le 28 mars dans la matinée.
- Début des travaux le 28 mars à 14 h 00, fin des travaux le 30 mars à 12h.
- Départ des délégués le 30 mars à 12h, après déjeuner.

Date et heure d'arrivée :



*Avion



*Train (Gare TGV à 30 km du lieu du Colloque)



*Voiture

*(Cochez la case correspondante)

***Ensemble, pour assurer
votre tranquillité***

Institution paritaire, forte de plus de 40 ans d'expérience, nous sommes spécialisés dans l'assurance collective de personnes. Nous proposons aux salariés des branches des garanties de prévoyance (frais de santé, décès, invalidité) prévues par leur Convention Collective Nationale.

Et parce nous faisons des hommes et leur santé notre priorité, nous les accompagnons à chaque étape de leur vie en proposant des services au plus près de leur préoccupation.

APGIS

12, rue Massue
94684 Vincennes cedex
Tél. 01 49 57 16 00
www.apgis.com